

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 8/2006 DU 20 NOVEMBRE 2006

Nouveau Règlement de procédure de la SWX Swiss Exchange (RP)

Décision de l'Instance d'admission: 29 mars 2006

Décision du Conseil d'administration: 25 août 2006

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2007

I. NOUVEAU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE DE LA SWX SWISS EXCHANGE

La SWX Swiss Exchange a introduit un **règlement uniformisé relatif à la procédure d'enquête et de sanction** pour les émetteurs, les participants et les traders qui enfreignent le Règlement de cotation, les règlements complémentaires ainsi que les Conditions générales de la SWX Swiss Exchange. La création d'un règlement écrit applicable à tous les domaines de la surveillance permettra d'améliorer **la sécurité du droit** et **d'accélérer les procédures, tout en renforçant** la mise en œuvre du **principe de séparation des pouvoirs**. Dans cette optique, l'Instance d'admission a décidé de transférer ses compétences judiciaires actuelles à une Commission des sanctions. Le contrôle du respect des dispositions régissant la cotation et l'ouverture de procédures y relatives seront confiés au Département Admission. La Commission disciplinaire actuelle sera transférée dans la future **Commission des sanctions** qui comprendra davantage de membres.

II. PRINCIPALES INNOVATIONS

Le nouveau Règlement de procédure apportera en particulier les changements suivants pour les personnes concernées:

- Un nouveau règlement écrit relatif à la procédure d'enquête et de sanction entrera en vigueur pour les participants, les traders et les émetteurs. En ce qui concerne les participants et les traders, ce Règlement de procédure s'appuie étroitement sur la pratique actuelle de Surveillance & Enforcement et de la Commission disciplinaire. Le nouveau Règlement de procédure permettra d'améliorer significativement la sécurité du droit pour les personnes concernées.
- De nouveaux instruments (ordonnance de sanction, accord) seront introduits pour le traitement de la procédure tandis que certaines dispositions obsolètes (p. ex. les «féries judiciaires») seront supprimées, ce qui contribuera à accélérer les procédures. Sur la base des expériences tirées des procédures antérieures, de nouveaux principes de procédure ont été introduits (p. ex. l'admission de nouveaux éléments).
- Les compétences judiciaires de l'Instance d'admission, que celle-ci a déléguées au Comité, seront supprimées. Cette mesure renforcera la séparation des pouvoirs et la suppression d'une instance accélérera encore la procédure. Le contrôle du respect des

dispositions régissant la cotation et l'ouverture de procédures y relatives seront confiés au Département Admission.

- La nouvelle Commission des sanctions qui doit être créée remplacera la Commission disciplinaire actuelle composée de trois membres. La Commission des sanctions comprendra sept membres. Son président ainsi que la moitié des membres seront désignés par l'Instance d'admission, tandis que l'autre moitié sera choisie par le Conseil d'administration de la SWX.

III. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce nouveau Règlement de procédure entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2007** avec les modifications y relatives du Règlement de cotation, des divers règlements complémentaires et directives ainsi que du Règlement d'exploitation de l'Instance d'admission.

Le Règlement de procédure de la SWX Swiss Exchange et les changements susmentionnés des règlements de cotation seront livrés dans le cadre de la prochaine mise à jour du manuel «Admission des valeurs mobilières».

Le Règlement de procédure et les noms des membres de la Commission des sanctions sont d'ores et déjà disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse: http://www.swx.com/download/admission/regulation/rules/rules_of_procedure_fr.pdf et http://www.swx.com/download/admission/board/sanction_commission_fr.pdf

Concernant les modifications y relatives des CG, nous renvoyons au Communiqué SWX n° 75/2006 du 20 novembre 2006 intitulé «Nouveau Règlement de procédure de la SWX Swiss Exchange (RP)» et envoyé à tous les participants SWX. Ce communiqué est disponible sur Internet à l'adresse: http://www.swx.com/information/swx_messages/swx_messages_2006_fr.html

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2006_fr.html